

PROCESSUS POUR ACCEDER A L'AIDE PROPOSEE PAR LE C.P.C.A. HAUTE-LOIRE

L'AIDE DU C.P.C.A. 43 S'ADRESSE AUX PERSONNES VOLONTAIRES.

- Entrées dans un parcours judiciaire,
- Sur les conseils d'acteurs territoire (Forces de l'Ordre, Avocats, Juges, Services de santé, Travailleurs sociaux etc.),
- Sur une initiative personnelle.

IMPÉRATIF : LA PERSONNE DOIT ÊTRE DEMANDEUSE ET VOLONTAIRE.

**CONTACTER LE C.P.C.A. 43
par téléphone ou par mail**

N° de téléphone : **07 65 23 36 90**
Adresse mail : **cpc.a.anef15@alistratdunion.org**

OBJECTIFS :

Cerner la demande
Connaître la personne
Présentation de la démarche
Organiser le rendez-vous

Support :

Guide premier entretien

**Prise de contact du (de la)
professionnel(le) du C.P.C.A.
avec le(la) volontaire dans les
72 heures maximum.**

OBJECTIFS :

Identifier la(les) demande(s) d'aide
de l'auteur ou de l'auteure de
violences conjugales.

SUPPORTS :

Grille d'entretien

ENTRETIENS EFFECTUES :

- En présentiel
- En visio-conférence

RENDEZ-VOUS

Définition avec l'auteur ou
l'auteure et l'équipe du
C.P.C.A. 43 d'un parcours
d'accompagnement, d'une
durée de deux à six mois
avec **3 entretiens maximum.**

**Équipe composée d'un(e)
travailleur(se) social(e)
et d'un(e) psychologue**